



Les membres de l'APPA passent à l'action.

Les membres de l'APPA ont tenu leurs deux premières journées de grève depuis 23 ans. Pour la plupart d'entre nous, il s'agissait donc de la première grève depuis notre entrée à la CSDM ou à la CSEM.

Que se passe-t-il donc pour que notre syndicat, d'ordinaire si peu «sorteux», vote la grève dans des proportions très considérables et se retrouve sur le trottoir et dans la rue avec ses pancartes et ses drapeaux?

Il y a, bien sûr, le sentiment de grogne généralisée et de mécontentement populaire envers le gouvernement conservateur de Jean Charest. Dans toute l'histoire du Québec, jamais un gouvernement n'avait atteint un tel degré de désapprobation de la part de tous les groupes et de toutes les couches de la société. Mais ce n'est pas tout!

Nous sommes sortis en grève parce que nous sommes exaspérés d'attendre la petite lumière au bout du tunnel.

Notre convention collective est échue depuis 23 mois. Si on y ajoute l'inutile prolongation de 12 mois pour tenter de régler le dossier de l'équité salariale, nous en sommes à 35 mois de niaisage et de piétinement. Ça n'a aucun bon sens! Deux ans sans un seul cent d'augmentation de salaire alors que le coût des biens et services les plus essentiels augmente de façon vertigineuse. Qu'on pense seulement à l'électricité, aux frais de garde, au transport en commun, aux médicaments, aux loyers, à l'essence etc. Et pour couronner le tout, le gouvernement nous offre une augmentation salariale de 0,00% pour 2004 et 2005.

Le dossier de l'équité salariale traîne dans le décor depuis 17 ans. L'an prochain, ce dossier aurait le droit de vote! Pourtant,

(Suite page 2)



Les membres de l'APPA passent à l'action (suite)

(Suite de la page 1)

l'équité, c'est la base de la justice, du respect et de la démocratie. Nous attendons encore une volonté politique du gouvernement pour mettre fin à cette injustice flagrante. Ne ratant pas une occasion pour jeter de l'huile sur le feu, Monique Jérôme-Forget, propose d'inclure l'équité salariale dans les négociations générales sur les salaires. En d'autres mots, la ministre propose aux travailleuses et aux travailleurs de payer l'équité salariale à même leur salaire.

Comme si ce n'était pas encore suffisant, le gouvernement maintient

sa promesse de privatisation, de sous-traitance et de partenariat public-privé pour l'ensemble du secteur public et parapublic.

Cette fois, nous avons tiré deux coups de semonce pour démontrer au gouvernement et à ses partenaires que nous existons, que nous sommes organisés et que nous sommes décidés à prendre les moyens nécessaires pour obtenir le respect de notre travail et une bonne convention collective. La démonstration a été probante. Nous avons fermé les deux plus grandes commissions scolaires du Québec pendant deux jours. Nous avons tenu une grande manifestation

dans les rues du centre-ville de Montréal avec nos collègues du syndicat des concierges.

La balle est maintenant dans le camp du trio Charest, Fournier et Jérôme-Forget. La prochaine fois, nous ne tirerons pas en l'air. L'automne risque d'être très chaud si ce gouvernement s'entête à refuser de négocier de bonne foi et à maintenir des orientations contraires aux intérêts de l'éducation publique.

Le 6 mai, nous étions 2000 dans les rues de Montréal. À l'automne, nous serons 250 000 partout au Québec.

Moyens de pression pour la rentrée scolaire

Réunis en assemblée du secteur public de la Fédération des employées et employés du secteur public de la CSN le 3 juin, les représentants des syndicats ont voté une résolution de recherche d'un mandat de grève de deux jours dans leur assemblée générale. Ce mandat doit être réalisé dès la rentrée scolaire au moment jugé le plus opportun.

Le secteur public de la FEESP comprend les syndicats de soutien scolaire, ceux du soutien cégep et ceux des organismes gouvernementaux.

À l'APPA, il n'y aura pas de vote sur cette proposition puisque le syndicat détient déjà un mandat de grève de cinq jours pour l'automne.

Cette fois, il semble bien que ce sont les travailleuses et les travailleurs des services publics de la FEESP qui entameront la ronde des moyens de pression en vue de la prochaine convention collective. C'est normal puisque nous sommes la première cible des projets gouvernementaux de privatisation et de partenariat public-privé. Le gouvernement Charest a d'ailleurs déjà annoncé son

intention de céder au secteur privé la Société des traversiers du Québec dont les employés sont membres de la FEESP.

Nous vous ferons connaître les dates et le type d'action collective de ces deux journées de grève dès que le plan stratégique sera élaboré.

Un nouveau plan d'action commun aux quatre fédérations du secteur public de la CSN (FEESP, FSSS, FNEQ et FP) sera proposé au début de l'automne.

Dossier des secrétaires d'école

Au cours de leur réunion du 3 juin, les délégués du secteur public de la FEESP ont adopté une résolution pour que le dossier des secrétaires d'école soit relancé et traité en priorité à la table centrale du Front Commun CSN-FTQ

Chaleur et travail

À Montréal, l'été est (parfois) chaud et humide. Si nous sommes chanceux, la période des grandes chaleurs coïncide avec nos vacances. Si nous le sommes moins, la canicule survient pendant que nous sommes au travail dans des locaux sans climatisation.

La chaleur ne provoque pas seulement de l'inconfort. Elle représente un danger réel pour la santé de ceux et celles qui y sont

exposés.

Le règlement sur la santé et la sécurité du travail de la CSST établit les valeurs admissibles d'exposition à la chaleur. Ces valeurs en degrés Celcius sont représentées dans le tableau suivant.

L'exposition à des températures supérieures à celles du tableau est admissible aux conditions suivantes : le travailleur doit faire l'objet d'une surveillance médicale et il doit être

établi que sa tolérance au travail à la chaleur est supérieure à celle de la moyenne.

Si vous éprouvez des problèmes à faire respecter ces normes ou si vous estimez que votre santé ou votre sécurité sont en danger à cause de la chaleur ou du manque de ventilation de votre lieu de travail, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 254-3503.

Le travail léger :	commande de machine (ordinateur, téléphone, véhicule etc.) en position assise ou debout, travail léger impliquant la main ou le bras etc.
Le travail moyen :	déplacements accompagnés d'efforts modérés de levage et de poussage etc.
Le travail lourd :	travail au pic et à la pelle etc.

Régime d'alternance Travail/repos	Charge de travail		
	Effort physique léger	Effort physique moyen	Effort physique lourd
Travail continu	30,0C	26,6C	25,0C
Travail 75%. repos 25% (toutes les heures)	30,6C	28,0C	25,9C
Travail 50%, repos 50% (toutes les heures)	31,4C	29,5C	27,9C
Travail 25%, repos 75% (toutes les heures)	32,2C	31,1C	30,0C

Régime de retraite de la CECM

Le 30 mai, les membres actifs et retraités du régime de retraite du personnel non-enseignant de la CECM se sont réunis pour se prononcer sur une proposition d'entente sur le recours collectif contre la CSDM et sur les modalités de terminaison du régime.

Ce régime, communément appelé «fonds de pension local», réunissait le personnel non-enseignant de la CECM avant l'arrivée du RREGOP. Depuis le 1^{er} juillet 1973, tous les

nouveaux employés non-enseignants sont assujettis au RREGOP.

L'entente, avantageuse pour les participants, a été acceptée par 99% des participants qui ont voté selon leur syndicat ou association d'origine.

Cette entente met fin au recours collectif, rétablit les avantages qui avaient été abolis par l'ancienne administration de la CSDM, prévoit la manière dont seront distribués les surplus et établit les modalités de

terminaison du régime pour les membres encore actifs.

L'entente a été négociée par les représentants des syndicats et associations avec le support technique et juridique des avocats et actuaires de la CSN. Cette entente doit maintenant être acceptée par la CARRA et le Conseil du Trésor du Québec pour être officielle. On prévoit sa mise en application et la distribution des surplus actuariels avant la fin de l'année 2005.

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503
Télécopieur (514) 254-7872

Messagerie: secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le WEB
www.appa.qc.ca

Ensemble!



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



FESP



Vacances

Après une année scolaire et syndicale particulièrement chargée en rencontres, en assemblées et en événements, il est grand temps de lâcher prise et de s'offrir du bon temps. Nous souhaitons d'excellentes et reposantes vacances à toutes et à tous.



Heures d'été au local du syndicat

Les membres libérés pour activités syndicales et les employés du syndicat partagent le même horaire d'été que ceux de la CSDM et de la CSEM. L'horaire d'ouverture du local du syndicat est donc de 8h30 à 15h30 du 1er juillet au 23 août. Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 18 juillet au 5 août.

État de la négociation sectorielle du soutien scolaire.

Dans un effort pour lancer la véritable négociation à la table nationale francophone de soutien scolaire CSN, le comité syndical de négociation a présenté une contre-proposition exploratoire à la partie patronale. Cette contre-proposition portait sur des sujets moins conflictuels de la convention collective. La réponse de la partie patronale a été brève. Les représentants

patronaux n'ont pas le mandat pour négocier ces sujets et entendent les transférer à d'éventuelles négociations «locales».

Face à cette réponse, le Conseil du secteur scolaire CSN a résolu de retirer la contre-proposition exploratoire et de reprendre son cahier de propositions.



Première journée de grève le 20 avril, à l'école Louis-Riel